

Fiche de données de sécurité

Max-In™ Cuivre 5 % (CAN)

SECTION 1: IDENTIFICATION

Nom du produit : Max-In™ Cuivre 5 % Num. Unité/ID de produit : 1510548, 1510551 Nom commun: Engrais au cuivre Description chimique: Cuivre EDTA

Utilisations recommandées : Engrais – Voir l'étiquette du produit pour toutes les instructions d'utilisation. Restrictions d'utilisation : Consulter l'étiquette du produit pour les éventuelles restrictions d'utilisation.

Fabriqué pour :

P. O. Box 64589

Fournisseur initial:

WINFIELD SOLUTIONS, LLC

St. Paul, MN 55164-0589, É.-U.

WINFIELD UNITED CANADA, ULC

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE MÉDICALE :

101-302 Wellman Lane

1-877-424-7452 (24 hrs) Saskatoon, Saskatchewan S7T-0J1, CAN

1-306-249-5112

EN CAS D'URGENCE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION, OU

D'ACCIDENT, APPELER LE :

CHEMTREC 1-800-424-9300 (24 heures)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

APERCU D'URGENCE: Liquide bleu avec légère odeur d'ammoniac. Provoque une irritation des veux et de la peau. Nocif si avalé. Peut provoguer une irritation des voies respiratoires.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

Yeux: Provoque une irritation des yeux modérée, mais temporaire.

Peau: Provoque une irritation cutanée modérée, mais temporaire. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une rougeur de la peau, un rash, une dermatite ou d'autres réactions cutanées.

Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires et avoir des effets sur le système nerveux central.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

Conditions préexistantes: Des problèmes cutanés et respiratoires préexistants peuvent être aggravés par l'exposition.

Effets à long terme : Aucune connue

NTP: Non listé CIRC: Non listé OSHA: Non listé Cancérogénicité

CLASSIFICATION DU SIMDUT 2015 : Toxicité orale aiguë catégorie 4; Irritation cutanée catégorie 2 : Irritation oculaire catégorie 2B;

Produit toxique pour organe cible spécifique – Exposition unique catégorie 3

MENTION D'AVERTISSEMENT: ATTENTION

MENTIONS DE DANGER:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée. Provogue une irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.



Pourcentage du produit avec une toxicité inconnue : 0,05 %

CONSEILS DE PRUDENCE :

Prévention: Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection. Ne pas manger, boire ou

fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser seulement en plein air ou dans

un endroit bien ventilé.

Intervention: En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement en cas de

malaise. Rincer la bouche. En cas de contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de

traitement en cas de malaise.

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Élimination : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIO	N SUR LES	INGRÉDIENTS
Ingrédient	% (pds)	Num. Rég. CAS.
Sel de diammonium de cuivre EDTA	30,0 – 35,0 %	67989-88-2
Ammoniac libre	< 3,0 %	7664-41-7
Se reporter à la Section 8 où sont présentées	les limites d'expos	sition.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Inhalation : Déplacer la personne de la zone contaminée vers l'air frais et aider à la respiration si nécessaire. En cas d'irritation,

consulter un médecin.

Ingestion: Consulter un médecin ou un centre antipoisons pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir, sauf

si cela est demandé par un centre antipoisons ou un médecin. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne

inconsciente.

Yeux: Rincer les yeux à l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour faciliter l'irrigation. Retirer

les lentilles de contact après 5 minutes le cas échéant, et continuer de rincer. Si l'irritation persiste, consulter un

médecin.

Peau : Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Rincer la peau à l'eau, et laver avec du

savon et de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

SECTION 5: MEASURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Jet diffusé, mousse, poudre extinctrice, dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH/MSHA et une tenue de feu complète. Endiguer la zone pour empêcher les écoulements et la contamination des sources d'eau. Éliminer plus tard l'eau ayant servi à maîtriser l'incendie. Éviter de respirer des vapeurs; rester dos au vent.

Produits de combustion dangereux : La dégradation thermique peut comprendre du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et des oxydes de cuivre. Il peut également y avoir du cuivre en suspension (qui est nocif pour les voies respiratoires).

Risques d'inflammabilité et d'explosibilité spéciaux : Les contenants fermés peuvent exploser à cause de l'expansion de la vapeur dans une chaleur élevée.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles : Se référer à la section 8 pour les équipements de protection individuelle à porter pendant le confinement et le nettoyage d'un déversement de ce produit.

Précautions environnementales : Ne pas laisser le produit déversé entrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de confinement : Contenir le produit déversé en endiquant la zone avec du sable ou de la terre.

Méthodes de nettoyage : Couvrir le déversement confiné avec un matériau absorbant inerte comme du sable, de la vermiculite, ou un autre matériau approprié. Aspirer, écoper, ou balayer le produit et le placer dans un contenant pour l'éliminer. Ne pas replacer le produit déversé dans le contenant d'origine.

SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Assurer une ventilation suffisante durant la manipulation et l'utilisation. Nettoyer immédiatement les déversements qui surviennent pendant la manipulation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Une bonne hygiène personnelle est recommandée après avoir été en contact avec ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser les toilettes ou de s'appliquer des produits cosmétiques.

Entreposage: Entreposer dans un endroit sécurisé hors de portée des enfants, et à l'écart des produits alimentaires et de la nourriture pour animaux. Entreposer uniquement dans le contenant d'origine et dans un endroit frais, sec et bien ventilé à une température supérieure à la température minimum d'entreposage.

Température minimum d'entreposage : 4 °C (40 °F)

SECTION 8 : ME	SURES CONTRÔL	E DE L'EXPOSITION/PROT	ECTION INDIVIDUELLE
Lignes directrices relatives à	l'exposition		
Composants :	PEL OSHA	TLV ACGIH	REL NIOSH
Poussières et brumes de cuivre (Cu)	1 mg/m ³	1 mg/m³	1 mg/m³
Ammoniac (Num. CAS 7664-41-7)	35 mg/m³ ou 50 ppm 8 heures TWA	24 mg/m³ ou 35 ppm 15 min STEL 17 mg/m³ ou 25 ppm 8 hrs TWA	27 mg/m³ ou 35 ppm 15 min STEL 18 mg/m³ ou 25 ppm 8 hrs TWA

Protection respiratoire: Dans la plupart des conditions bien ventilées, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Si les concentrations des particules dans l'air dépassent les limites d'exposition, ou en cas de problèmes respiratoires préexistants, utiliser un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec des cartouches pour les matières particulaires.

Contrôles techniques : Ventilation locale: Fournir des systèmes de ventilation par dépression généraux ou localisés pour

maintenir les concentrations dans l'air sous les PEL OSHA ou d'autres limites d'exposition spécifiées.

Une ventilation par dépression localisée est préférable.

Gants de protection : Porter des gants de protection contre les produits chimiques pour éviter l'exposition de la peau.

Protection des yeux : Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité et un écran facial complet. Les lentilles de contact ne sont pas des dispositifs de protection des yeux. Un lavage d'urgence des yeux ou un approvisionnement en eau doivent être facilement accessibles dans la zone de travail.

Autres vêtements ou équipements de protection : Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long et des chaussures avec des chaussettes pour éviter le contact avec la peau.

Pratiques de travail/d'hygiène: Ne jamais manger, boire, ni fumer dans les zones de travail. Une bonne hygiène personnelle est recommandée après avoir été en contact avec ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser les toilettes ou de s'appliquer des produits cosmétiques.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité relative (H₂O=1): État physique : Liquide 1,19 (typique) Pression de vapeur (mm Hg): Point de fusion/Point de congélation : Non déterminé Non déterminé Densité de vapeur (Air=1) : Non déterminé Limite/Point d'ébullition : Non déterminé Solubilité dans l'eau (pds %): 100 % 7.0 - 7.5: Hg Point d'inflammabilité : Viscosité : Non déterminé Non combustible

Aspect et odeur : Liquide bleu avec légère

odeur d'ammoniac

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Aucune connue

Stabilité chimique: Le produit est stable à température et pression ambiantes, et dans des conditions normales d'entreposage et de

manipulation.

Possibilité de réactions dangereuses : Ne se produira pas

Conditions à éviter : Chaleur excessive

Substances incompatibles : Pas encore déterminé

Produits de décomposition dangereux : La dégradation thermique peut comprendre du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone

et des oxydes de cuivre. Il peut également y avoir du cuivre en suspension (qui est nocif pour les voies respiratoires)

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Effets sur les yeux : Provoque une irritation modérée, mais temporaire.

Effets sur la peau : Provoque une irritation modérée, mais temporaire. DL50 estimée > 5 000 mg/kg

Effets aigus par inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires et avoir des effets sur le système nerveux central.

Effets aigus par voie orale: DL50 estimée = 1 699 mg/kg

Toxicité pour organe cible spécifique :

Système respiratoire

TOXICITÉ CHRONIQUE

Effets chroniques : Aucune connue Cancérogénicité: Aucune connue

Suite sur la page suivante

Mutagénicité :Aucune connueTératogénicité :Aucune connueToxicité pour la reproduction :Aucune connue

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

Yeux : Provoque une irritation des yeux modérée, mais temporaire.

Peau: Provoque une irritation cutanée modérée, mais temporaire. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une rougeur de

la peau, un rash, une dermatite ou d'autres réactions cutanées.

Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires et avoir des effets sur le système nerveux central.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

RÉSUMÉ DE L'EFFET SUR L'ENVIRONNEMENT: Selon les données disponibles des composants, ce produit ne devrait pas être très toxique pour les organismes aquatiques.

DONNÉES D'ÉCOTOXICITÉ:

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons : CL50 estimée à 96 hrs = 16 mg/L

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : CE50 estimée à 48 hrs pour *Daphnia magna* = 257 mg/L **Toxicité aquatique :** CE50 estimée à 72 hrs pour les algues = 1 817 mg/L

Toxicité aiguë et prolongée pour les oiseaux : Non déterminé Toxicité pour les abeilles : Non déterminé

EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT :

Absorption par le sol/Mobilité : Non déterminé
Persistance et dégradabilité : Non déterminé
Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé
Autres effets indésirables : Non déterminé

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Déchets: Éliminer conformément aux lois et aux règlements applicables fédéraux, provinciaux et locaux.

Contenant : Rincer trois fois et recycler le contenant, ou éliminer conformément aux lois et aux règlements fédéraux, provinciaux et

locaux.

	SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
DOT) : (ÉU. Terrestre)	Ce produit n'est pas considéré comme une marchandise dangereuse pour le transport par voie terrestre dans des quantités inférieures à 1 268 litres (335 gallons). Pour des quantités supérieures ou égales à 1 268 litres (335 gallons): UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Ammoniac), 9, PG III, RQ
IMDG : (Mer)	Non déterminé
IATA : (Air)	Non déterminé
TMD : (Canada)	Ce produit n'est pas considéré comme une marchandise dangereuse en TMD pour le transport par voie terrestre au Canada.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

Inventaire du TSCA : Tous les composants sont listés dans l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés. Liste intérieure des substances : Tous les composants sont listés dans la LIS ou en sont exemptés.

Règlements fédéraux des É.-U.

Informations relatives au Titre III du SARA:

Section 302 – Substances extrêmement dangereuses: Ammoniac (Num. CAS 7664-41-7)

Section 311/312 – Catégories de danger : Immédiat (Aigu)

Suite à la page suivante

Date de révision : 08 – sept – 2017

Max-In™ Cuivre 5 % (CAN)

Section 313 – Les produits chimiques suivants sont soumis aux exigences de déclaration de la section 313 du titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR 372 :

Composés de cuivre (67989-88-2) < 35,0 %; Ammoniac (Num. CAS 7664-41-7) < 3,0 %

CERCLA - Ce produit contient les produits chimiques suivants avec une quantité à déclarer (RQ) en vertu du Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA) :

L'ammoniac (7664-41-7) a une quantité à déclarer (RQ) de 45,4 kg (100 lbs) atteinte avec 1 268 litres (335 gallons) de produit.

SECTION	SECTION 16 : AUTRE INFORMATIONS			
	_			
CLASSEMENT DES	Santé	2		
DANGERS NFPA	Inflammabilité	0		
	Réactivité	0		
	4= Sévère 3= Élevé 2= Modéré 1= Léger 0= Minime			

Renonciation: Les informations présentées dans le présent document sont basées sur les données disponibles auprès de sources fiables, et sont exactes au meilleur de la connaissance de Winfield Solutions. Winfield Solutions, LLC ne fait aucune garantie, expresse ou implicite, concernant la précision des données ou des résultats obtenus par l'utilisation de ce produit. Aucun élément du présent document ne peut être interprété comme la recommandation d'une pratique ou d'un produit en violation d'une loi ou d'un règlement. L'utilisateur est seul responsable pour déterminer la pertinence d'un matériau ou d'un produit dans une application spécifique et pour adopter des mesures de sécurité appropriées. Nous déclinons toute responsabilité en cas de blessures ou de dommages suite à une mauvaise utilisation du matériau ou du produit décrit dans le présent document.

Date de révision : 08 septembre 2017 Remplace le document en date du : 29 mars 2017

Sections révisées : 1